

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue lors d'une participation à distance (TEAMS), le 25 janvier 2022, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M ^{me} Marie-Claude Drouin,	membre représentant le personnel d'encadrement
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M. Sylvain-Michel Paradis,	membre parent représentant le district 4
M ^{me} Mélanie Parent,	membre représentant le personnel enseignant
M ^{me} Nathalie Raymond,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M ^{me} France Trépanier,	membre représentant la communauté
M ^{me} Andrea Valenzuela,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Julie Vincent,	membre représentant les directions d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Nathalie Lebeau et M. François Lebrun ont motivé leur absence.

Invités :

M. Michaël Bilodeau, coordonnateur, Service des technologies de l'information
M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M^{me} Mélanie Dufort, coordonnatrice, Service du secrétariat général et des communications
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M^{me} Brigitte Labelle, directrice, Service des ressources éducatives
M. Louis-André Nadon, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M^{me} Marie-Noël Racicot, coordonnatrice, Service des ressources matérielles

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-147/SSGC)

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

- 2.1 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- 2.2 Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
- 2.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022

3. **Période de questions des élèves**
 - 3.1 Période de questions des élèves
4. **Période de questions du public**
 - 4.1 Période de questions du public
5. **Séance publique d'information – présentation du rapport annuel 2020-2021**
6. **Comités du conseil d'administration**
7. **Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion**
 - 7.1 Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026 (PRIÉ)
 - 7.2 Services professionnels – audit des états financiers, mandat de trois (3) ans, plus deux (2) années d'option, au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN)
 - 7.3 Maintien des systèmes de télécommunication pour les établissements du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN)
 - 7.4 Adoption du budget révisé 2021-2022
 - 7.5 Emprunts par marge de crédit
 - 7.6 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources - Consultation
 - 7.7 Calendrier scolaire 2022-2023 (Formation générale des jeunes) modifié
 - 7.8 Calendrier scolaire 2023-2024 (Formation générale des jeunes)
 - 7.9 Calendrier scolaire 2023-2024 (Formation professionnelle et formation générale des adultes)
 - 7.10 Cadre organisationnel des services de garde 2022-2023 - Consultation
 - 7.11 Nomination du responsable de la sécurité de l'information (RSI)
 - 7.12 Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) et de son substitut (protection de l'information)
 - 7.13 Résiliation d'une entente entre le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et la Fondation des Patriotes de Saint-Stanislas
 - 7.14 Nomination de M^{me} Andrea Valenzuela au comité des ressources humaines du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 7.15 Nomination de M^{me} Mélanie Parent au comité de planification immobilière du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
 - 7.16 Adoption du *Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités*
8. **Information de la présidence ou du directeur général**
9. **Divers**
10. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE (RCA-148/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

Adopté

2.2. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022 (RCA-149/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022.

Adopté

2.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021 (RCA-150/SSGC)

M^{me} Andrea Valenzuela **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

Adopté

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2022 (RCA-151/SSGC)

M^{me} Nathalie Raymond **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2022.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

3.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M^{me} Mylène Deschamps - DéTECTeurs de dioxyde de carbone dans les écoles d'Argenteuil.

M^{me} Julie Giasson - Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026 (PRIÉ).

M^{me} Marie-Anick Daoust - Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026 (PRIÉ).

M^{me} Marie-Ève Frappier - Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026 (PRIÉ).

M^{me} Julie Sourdif - Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026 (PRIÉ).

5. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord tient une séance publique d'information au cours de laquelle le conseil d'administration présente à la population le rapport annuel 2020-2021, et ce, conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines - 30 novembre 2021

Comité de vérification - 11 janvier 2022

Comité de gouvernance et d'éthique - 16 décembre 2021 et 20 janvier 2022

Comité de planification immobilière - 11 janvier 2022

7. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

M. Jean-Charles Bouvrette quitte son siège, il est 20 h 05.

7.1. PLAN DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES ET DES ÉLÈVES 2022-2026 (PRIÉ) (RCA-152/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) d'adopter annuellement un plan de répartition des immeubles et des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de répartition des immeubles et des élèves (PRIÉ)* fait état de l'augmentation de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRDN entend optimiser l'utilisation de son parc immobilier afin d'assurer une place pour tous les élèves;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts d'espaces ont été accordés et que des travaux sont en cours et/ou se réaliseront au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts d'espaces ont été demandés et que le CSSRDN est en attente des autorisations;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026* a fait l'objet d'une analyse rigoureuse en prenant en considération les enjeux liés au transport, aux capacités d'accueil, aux prévisions ministérielles, à l'étendue du territoire, à l'optimisation des locaux et aux ajouts d'espaces;

CONSIDÉRANT QUE l'actualisation du PRIÉ permet au CSSRDN de favoriser sa mission éducative;

CONSIDÉRANT QUE la consultation du *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026* a été autorisée par le conseil d'administration à sa séance régulière du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une démarche de consultation, du 17 novembre au 17 décembre 2021, auprès des différentes instances (écoles, centres, villes et municipalités) dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements ont été apportés au projet initial à la lumière de la consultation effectuée;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon d'adopter le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2022-2026* du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-09**.

Adopté

M. Jean-Charles Bouvrette reprend son siège après s'être retiré pour la durée des délibérations et de l'adoption de la résolution RCA-152/SOST (point 7.1), il est 20 h 15.

7.2. SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS, MANDAT DE TROIS (3) ANS, PLUS DEUX (2) ANNÉES D'OPTION, AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) (RCA-153/SRM)

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) ont procédé à un appel d'offres public pour le choix d'une firme de vérification externe pour ses états financiers et que le mandat actuel prendra fin le 31 mars prochain;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du CSSRDN ont procédé à un appel d'offres public pour répondre à ses besoins pour des services professionnels - Audit des états financiers, mandat de trois (3) ans, plus deux (2) années d'option, au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} décembre 2021 à 14 h et qu'un comité de sélection s'est tenu le 16 décembre 2021 à 9 h;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection ont procédé à l'évaluation des propositions reçues selon les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave :

- A) De retenir les services professionnels de la firme Beaudoin Doray Tremblay S.E.N.C.R.L., dont la soumission a été jugée la plus basse conforme en tenant compte de la note finale, du coefficient K et du montant soumis.
- B) D'accorder le contrat pour l'audit des états financiers pour une période de trois (3) ans avec la possibilité de deux années de renouvellement au montant total de 248 000 \$.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

7.3. Maintien des systèmes de télécommunication pour les établissements du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) (RCA-154/SRM)

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle et les enjeux de sécurité reliés aux équipements de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans le plan quinquennal d'investissement en réseau et sécurité du Service des technologies de l'information du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 29 novembre 2021 au 13 janvier 2022, soit 45 jours, pour l'approvisionnement de matériel visant le maintien des systèmes de télécommunication pour les établissements du CSSRDN (soumission # 21380-023) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C.65.1) et au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* (C-65.1, r.2) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire du Rivière-du-Nord, le 13 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie ITI inc. de Québec au montant de 1 890 876,61 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ITI inc. de Québec a été jugée admissible à déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des technologies de l'information;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier :

- A) D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de matériel visant le maintien des systèmes de télécommunication pour les établissements du CSSRDN (soumission # 21380-023) à la compagnie ITI inc. de Québec au montant de 1 890 876,61 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

7.4. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2021-2022 (RCA-155/SRF)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire effectuée par les responsables du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT l'étude détaillée effectuée par le comité de vérification;

CONSIDÉRANT l'objectif de respecter les limites d'appropriation de surplus au 30 juin 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette d'adopter le budget révisé 2021-2022, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-10**.

Adopté

7.5. EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT (RCA-156/SRF)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (l'**« Emprunteur »**) souhaite mettre en place un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les **« Projets »**);

ATTENDU QUE, le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière* pour ces **« Projets »**;

ATTENDU QUE, les **« Projets »** seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE, tout emprunt temporaire effectué auprès d'institutions financières pour le financement des **« Projets »**, doit, à l'échéance ou dès que possible, être financé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QU' il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'**« Emprunteur »** souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, ce régime d'emprunts doit être autorisé par le ministre de l'Éducation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la *Loi sur l'administration financière*;

Sur la **PROPOSITION** de M^{me} France Trépanier, il est **RÉSOLU** :

1. **QUE**, sous réserve de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation, l'**« Emprunteur »** soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par le ministre de l'Éducation (les **« Projets »**), selon les limites et caractéristiques suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
- b) les emprunts effectués par marge de crédit seront réalisés en vertu d'une convention de marge de crédit à intervenir avec le ministre des Finances, à titre de responsable du

Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;

- c) le montant des emprunts à contracter en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé par le ministre de l'Éducation en vertu de lettres d'autorisation qu'il délivre de temps à autre pour ces « Projets ».
2. **QUE**, les « Projets » soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
3. **QU'** aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés, contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ainsi que des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les « Projets », antérieurement à la présente résolution;
4. **QUE** tout financement temporaire en cours contracté auprès d'institutions financières pour les fins des « Projets » soit, à l'échéance ou dès que possible, réalisé auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. **QU'** aux fins de constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur les marges de crédit, l' « Emprunteur » soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;
6. **QUE** la présidente, le directeur général, le directeur du Service des ressources financières ou la directrice adjointe du Service des ressources financières de l' « Emprunteur », pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l' « Emprunteur », à toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes des marges de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
7. **QUE** la présidente, le directeur général, le directeur du Service des ressources financières ou la directrice adjointe du Service des ressources financières de l' « Emprunteur », pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l' « Emprunteur », à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
8. **QUE**, la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté

7.6. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES - CONSULTATION (RCA-157/SRF)

CONSIDÉRANT l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) prévoit déposer les paramètres consultatifs de financement d'ici la mi-mai;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon d'autoriser la consultation relativement aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-11**.

Adopté

7.7. CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023 (FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES) MODIFIÉ (RCA-158/SOST)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi électorale provinciale* prévoit un jour de congé pour les élèves lors d'une journée de scrutin;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique visant à définir les règles entourant la tenue d'élections et devant être suivies par les établissements et le centre de services scolaire* mentionne qu'une journée pédagogique doit être prévue au calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT QU'une démarche de consultation est prévue du 26 janvier au 24 février dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (consultation du comité de parents. LIP # 193) et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave d'autoriser la consultation du calendrier scolaire 2022-2023 (formation générale des jeunes) modifié du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-12**.

Adopté

**7.8. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 (FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES)
(RCA-159/SOST)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

CONSIDÉRANT QU'une démarche de consultation est prévue du 26 janvier au 1er avril dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (consultation du comité de parents. LIP # 193) et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie Raymond d'autoriser la consultation du calendrier scolaire 2023-2024 (formation générale des jeunes) du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-13**.

Adopté

**7.9. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 (FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES)
(RCA-160/SOST)**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP #252);

CONSIDÉRANT qu'une démarche de consultation est prévue du 26 janvier au 1^{er} avril dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie Raymond d'autoriser la consultation du calendrier scolaire 2023-2024 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-14**.

Adopté

**7.10. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE 2022-2023 - CONSULTATION
(RCA-161/SRÉ)**

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* qui a été adoptée au printemps 2011 (*Politique 3203*);

CONSIDÉRANT QUE la *Politique* prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain-Michel Paradis d'autoriser la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2022-2023, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSSRDN sous la cote **CA2021-2022-15**.

Adopté

**7.11. NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RSI)
(RCA-162/DG)**

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information au sein de son réseau;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) notamment pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro R-5847/DG nommant le directeur du Service du secrétariat général comme Responsable de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT l'importance des fonctions et du rôle joué par le Responsable de la sécurité de l'information dans la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles au CSSRDN;

CONSIDÉRANT, suivant l'expérience des dernières années, que la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles se situent en partie importante dans le domaine des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la nécessité de disponibilité, de spécialisation technique et de réseautage du Responsable de la sécurité de l'information (RSI) et du Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) afin d'assurer une réponse adéquate aux exigences normatives ainsi qu'à la réalité complexe et en constante évolution du monde des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que les volets de gestion documentaire, de protection des renseignements personnels, de l'éthique et juridique font partie intégrante de ce dossier, mais occupent une place moins grande dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que le soutien en expertise fonctionnelle relativement aux volets de gestion documentaire, de protection des renseignements personnels, de l'éthique et juridique demeurera assuré par le Service du secrétariat général et des communications;

CONSIDÉRANT l'affectation et la spécialisation de ressources dans ce domaine au Service des technologies de l'information et du réseau développé par ce dernier;

CONSIDÉRANT les risques à portée gouvernementale associés à ce domaine;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer, dans un continuum, des mécanismes et processus optimaux de planification, de prévention, de formation et d'intervention en gestion des ressources informationnelles;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer, au sein du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, une culture de la sécurité de l'information;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain-Michel Paradis de nommer M. Gilbert Lafortune, directeur du Service des technologies de l'information du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, à la fonction de Responsable de la sécurité de l'information (RSI), ladite nomination prenant effet immédiatement.

Adopté

7.12. NOMINATION D'UN COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI) ET DE SON SUBSTITUT (PROTECTION DE L'INFORMATION) (RCA-163/DG)

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information au sein de son réseau;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit nommer une coordonnatrice ou un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents et d'un substitut pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro RCA-162/DG nommant M. Gilbert Lafortune, directeur du Service des technologies de l'information, à la fonction de Responsable de la sécurité de l'information (RSI) et que ce dernier occupait antérieurement la fonction de Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);

CONSIDÉRANT la vacance à la fonction de Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) découlant de la nomination précitée;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de nommer à cette fonction, M. Michaël Bilodeau, le coordonnateur à la sécurité de l'information du Service des technologies de l'information et de confirmer M. Benoit Rainville, coordonnateur (infrastructure technologique), du Service des technologies de l'information comme substitut;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette de nommer M. Michaël Bilodeau, coordonnateur à la sécurité de l'information du Service des technologies de l'information à la fonction de Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) et de confirmer M. Benoit Rainville, coordonnateur (infrastructure technologique), du Service des technologies de l'information comme substitut à cette fonction, le tout prenant effet immédiatement.

Adopté

7.13. RÉSILIATION D'UNE ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA FONDATION DES PATRIOTES DE SAINT-STANISLAS (RCA-164/SSGC)

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente est intervenu entre la Fondation et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (désormais le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord);

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente est conforme à la politique concernant les relations des établissements avec les fondations et qu'il a été dûment signé par les personnes autorisées à la suite d'une résolution du conseil des commissaires le 15 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entente peut être résiliée unilatéralement par l'une ou l'autre des parties;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave d'autoriser le directeur général, M. René Brisson, à signer l'avis de résiliation de l'entente.

Adopté

7.14. NOMINATION DE M^{me} ANDREA VALENZUELA AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-165/SSGC)

CONSIDÉRANT la désignation récente de M^{me} Andrea Valenzuela comme membre parent du district 2 au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la volonté de M^{me} Andrea Valenzuela de se joindre au comité des ressources humaines;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de nommer M^{me} Andrea Valenzuela comme membre du comité des ressources humaines du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

7.15. NOMINATION DE M^{me} MÉLANIE PARENT AU COMITÉ DE PLANIFICATION IMMOBILIÈRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-166/SSGC)

CONSIDÉRANT la désignation récente de M^{me} Mélanie Parent comme membre représentant le personnel enseignant au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la volonté de M^{me} Mélanie Parent de se joindre au comité de planification immobilière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de nommer M^{me} Mélanie Parent comme membre du comité de planification immobilière du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

7.16. ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE CERTAINS COMITÉS (RCA-167/SSGC)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord doit fixer par règlement ses règles de fonctionnement conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'Instruction publique* RLRQ c. I-13.3;

CONSIDÉRANT la résolution **RCA-140/SSGC** « *Projet de Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités* » adopté par le conseil d'administration lors de la séance du 16 novembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie Raymond :

D'ADOPTER le *Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de certains comités* le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du centre de services scolaire sous la cote **CA2021-2022-16**, lequel entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

Adopté

8. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

9. DIVERS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-168/SSGC)

M^{me} Nathalie Raymond **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h 10.

Adopté

Présidente

Secrétaire